

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 mars 2010 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton,
James McAllister, Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h.
Monsieur le maire souligne la présence de tous les directeurs et directrices des différents services municipaux.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-03-11.063

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2010 et de la séance extraordinaire du 24 février 2010

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-03-11.064

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2010 et de la séance extraordinaire du 24 février 2010, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination du maire suppléant – Madame Suzette Bigras

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-03-11.065

DE NOMMER madame Suzette Bigras à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 11 mars 2010 au 8 juillet 2010, et que cette dernière agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes ;

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier monsieur Mario St-Charles, pour ses services à titre de maire suppléant au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE

2.2 Projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal – Demande d'adoption pour les élus municipaux des mêmes règles d'éthique et des mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles des élus provinciaux

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

CONSIDÉRANT que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieur ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du projet de loi, les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique ;

CONSIDÉRANT que la Ville est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous ;

CONSIDÉRANT d'ailleurs que la Ville a adopté en 2006 un code d'éthique et d'honneur ;

CONSIDÉRANT que la Ville a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 48, intitulé *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

CONSIDÉRANT que selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

CONSIDÉRANT qu'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-03-11.066

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'adopter les projets de lois concernant les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux en même temps ;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 16 février 2010
- Commission circulation et toponymie du 27 janvier 2010

4. Première période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h07. Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h35.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 1387 – Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1387 – Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes.

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage (no 1369) de façon à prohiber l'usage de « commerce à caractère érotique (C1) » dans les zones R4-42, R2-58, C1-01 à C2-08 et P4-37, et de façon à ce que l'usage « Établissement présentant des spectacles à caractère érotique (C4) » soit autorisé dans la zone R4-57 et prohibé dans les zones C1-07 et C2-08

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage (no 1369) de façon à prohiber l'usage de « commerce à caractère érotique (C1) » dans les zones R4-42, R2-58, C1-01 à C2-08 et P4-37, et de façon à ce que l'usage « Établissement présentant des spectacles à caractère érotique (C4) » soit autorisé dans la zone R4-57 et prohibé dans les zones C1-07 et C2-08.

5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 1389 - Règlement modifiant le règlement de zonage (no 1369) de façon à prohiber l'usage de « commerce à caractère érotique (C1) » dans les zones R4-42, R2-58, C1-01 à C2-08 et P4-37, et de façon à ce que l'usage « Établissement présentant des spectacles à caractère érotique (C4) » soit autorisé dans la zone R4-57 et prohibé dans les zones C1-07 et C2-08

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-03-11.067

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 1389, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage (no 1369) de façon à prohiber l'usage de « commerce à caractère érotique (C1) » dans les zones R4-42, R2-58, C1-01 à C2-08 et P4-37, et de façon à ce que l'usage « Établissement présentant des spectacles à caractère érotique (C4) » soit autorisé dans la zone R4-57 et prohibé dans les zones C1-07 et C2-08*, tel que déposé.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminés par le greffier.

ADOPTÉE

5.4 Adoption du règlement 1388 – Règlement décrétant des travaux à la toiture du centre sportif l'Olympia ainsi qu'un emprunt de 215 335 \$ à ces fins

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 11 février 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que le maire ou le greffier explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-03-11.068

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 1388, intitulé *Règlement décrétant des travaux à la toiture du centre sportif l'Olympia ainsi qu'un emprunt de 215 335 \$ à ces fins*, tel que déposé.

ADOPTÉE

5.5 Modification de l'article 1 des règlements d'emprunt numéro 1380 et 1381

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-03-11.069

DE MODIFIER l'article 1 des règlements d'emprunt numéro 1380 et 1381 par le remplacement des mots « 3 décembre 2009 » par « 9 février 2010 ».

ADOPTÉE

5.6 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement. Ce règlement aura pour objet de limiter pour une durée de 4 heures le stationnement dans le secteur sud de la 8^e avenue jusqu'à la rue Lachapelle.

Administration

6. Direction générale

6.1 Contrat avec la firme *Fer Fab inc.* pour la fourniture, la livraison et l'installation de structures permanentes d'affichage

CONSIDÉRANT l'octroi à la Ville d'une aide financière de 17 456 \$, en vertu du programme « Coupez le moteur », par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT que le coût du contrat équivaut à 70% de l'aide financière accordée ;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des communications, madame Julie Lachapelle, daté du 18 février 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-03-11.070

DE RETENIR les services de la firme *Fer Fab inc.* pour la fourniture, la livraison et l'installation de structures permanentes d'affichage pour la somme de 13 000 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur cinq ans.

ADOPTÉE

6.2 Contrat de service de générateur d'appels avec la firme *Datavox*

CONSIDÉRANT que le coût de chaque appel d'urgence est d'environ 5 000 \$ selon la procédure actuellement utilisée ;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des communications, madame Julie Lachapelle, daté du 22 février 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-03-11.071

DE RETENIR les services de *Datavox Solutions Technologiques inc.* pour le contrat de service de générateur d'appels pour la somme de 3 270,30 \$ plus les taxes applicables, pour l'abonnement d'un an aux services Alerte et Utilité, plus les frais d'utilisation des services.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.192.00.459.

ADOPTÉE

7. Finances

7.1 Approbation de la liste des chèques émis – Février 2010

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-03-11.072 DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de février 2010 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 716 260,38 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	251 576,57 \$

ADOPTÉE

7.2 Autorisation de paiements annuels d'amortissement du régime de retraite

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des finances, madame Marie-Josée Boissonneault, daté du 2 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-03-11.073 D'AUTORISER le paiement d'amortissement annuel pour les années 2008, 2009 et 2010, au montant de 39 000 \$ à même la réserve disponible, pour le régime de retraite des employés de la Ville ;

D'APPROUVER le paiement annuel d'amortissement minimal de 13 000 \$ pour les 12 prochaines années au régime de retraite.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 55.165.01.000.

ADOPTÉE

8. Greffe

8.1 Autorisation de la signature de la convention d'aide financière concernant le programme «Coupez le moteur !»

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-03-11.074 D'ENTÉRINER la signature de madame Carole Leduc, greffière par intérim, de la convention d'aide financière concernant le programme «Coupez le moteur !»

ADOPTÉE

8.2 Modification de la résolution n° 2009-02-12.042 relative à l'obtention d'une main levée du MTQ concernant le lot 4 271 603

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-03-11.075 DE MODIFIER la résolution n° 2009-02-12.042 par le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « M^e Anne-Marie Bigras » par « M^e Janique-A Danis ».

ADOPTÉE

8.3 Insertion dans les documents d'appel d'offres de clauses relatives à l'absence de collusion dans l'établissement des soumissions et à l'absence de condamnation en vertu de la *Loi fédérale sur la concurrence*

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-03-11.076

D'INSÉRER, dorénavant, dans tous les documents d'appel d'offres de la Ville des clauses relatives à l'absence de collusion dans l'établissement des soumissions et à l'absence de condamnation en vertu de la *Loi fédérale sur la concurrence*.

ADOPTÉE

9. Ressources humaines

9.1 Promotion de monsieur Guillaume Ferland au poste d'agent sénior

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, daté du 1^{er} mars 2010 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Guillaume Ferland devra compléter sa probation pour une période de 12 mois du 24 février 2010 au 23 février 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-03-11.077

D'ENTÉRINER la promotion de monsieur Guillaume Ferland à la fonction d'agent sénior, pour une période de probation de 1 an, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 24 février 2010

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.215.00.141.

ADOPTÉE

Services aux citoyens

10. Urbanisme

Approbation de dérogation mineure

Conformément à l'avis publié dans le journal, L'Éveil, édition du 17 février 2010, les membres du conseil municipal étudient la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
264, 3 ^e avenue	La demande a pour objet de rendre conforme un garage attaché à la résidence, dont la marge arrière est de 0,87 mètre contrairement à la norme réglementaire qui est de 2 mètres.

PÉRIODE DE QUESTIONS - CONSULTATION

Monsieur le maire s'adresse à l'assistance et demande s'il y a des personnes ou des organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure.

N'ayant pas de question de l'assistance, la séance de consultation est maintenant close.

10.1 Approbation d'une dérogation mineure 264, 3^e avenue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 264, 3^e avenue ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de rendre conforme un garage attaché à la résidence, dont la marge arrière est de 0,87 mètre contrairement à la norme réglementaire qui est de 2 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-01-21.003 du 21 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-03-11.078

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 264, 3^e avenue dont l'objet a pour effet de rendre conforme un garage attaché à la résidence, dont la marge arrière est de 0,87 mètre contrairement à la norme réglementaire qui est de 2 mètres.

ADOPTÉE

10.2 Approbation de plans – PIIA – 377, 4^e avenue

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant le projet de construction d'une maison neuve située au 377, 4^e avenue ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-02-16.010 du 16 février 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-03-11.079

D'APPROUVER les plans de monsieur Gérard Morin datés du 14 janvier 2010 concernant le projet de construction d'une maison neuve située au 377, 4^e avenue.

ADOPTÉE

11. Travaux publics

11.1 Mandat à la firme BSA Groupe conseil pour présenter une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour le projet de la station de pompage des eaux pluviales, secteur 28^e avenue et rue Cool et le projet d'étalonnage des pompes de surverse du poste Larry-Cool

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-03-11.080

D'AUTORISER la firme *BSA Groupe conseil* à présenter au MDDEP, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, toute demande de certificat d'autorisation concernant les projets suivants ;

- 1° Station de pompage des eaux pluviales, secteur 28^e avenue et Cool ;
- 2° Étalonnage des pompes de surverse du poste Larry-Cool.

DE S'ENGAGER à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés ;

ADOPTÉE

11.2 Contrat à la firme *Techniparc (9032-2454 Québec inc.)* pour l'entretien (aération, fertilisation, terreautage et réensemencement) des terrains sportifs de la Ville de Deux-Montagnes pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour l'entretien des terrains sportifs ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Pelouse Santé Inc.	12 940,38 \$
Multi-Surfaces F. Giguère inc.	26 182,93 \$
Techniparc	12 409,93 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 1^{er} mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-03-11.081

D'OCTROYER le contrat à la firme *Techniparc (9032-2454 Québec inc.)* pour l'entretien (aération, fertilisation, terreautage et réensemencement) des terrains sportifs de la Ville de Deux-Montagnes pour l'année 2010 pour la somme de 12 409,93 \$ taxes incluses ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-755-00-532.

ADOPTÉE

11.3 Contrat à la firme *Véolia ES Canada inc.* pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire dans diverses rues dans la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire dans diverses rues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
M.S.C. Réhabilitation inc.	36 726,70 \$
Sanivac	46 978,58 \$
Colmatec inc.	32 995,73 \$
Véolia ES Canada inc.	28 458,05 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue ;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant BSA Groupe conseil ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-03-11.082

D'OCTROYER le contrat à la firme *Véolia ES Canada inc.* pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire dans diverses rues de la Ville de Deux-Montagnes pour la somme de 28 458,05 \$ taxes incluses ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 1383.

ADOPTÉE

11.4 Mandat à la firme *Groupe Bio Services inc.* pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour le contrôle des insectes piqueurs

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 8 février 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-03-11.083

D'AUTORISER la société *Groupe Bio services inc.* à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2010.

ADOPTÉE

11.5 Contrats pour le balayage et le désherbage de rues de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour le balayage et le désherbage des rues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	31 966,20 \$
Balaye-Pro inc.	28 399,35 \$
Balai le Permanent inc.	30 224,95 \$
Groupe Villeneuve inc.	18 963,00 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 8 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-03-11.084

D'OCTROYER le contrat pour le balayage de rues pour la saison 2010 à *Groupe Villeneuve inc.*, au tarif horaire de 70 \$ plus les taxes applicables ;

D'OCTROYER le contrat pour le désherbage de rues pour la saison 2010 à *Entretiens J.R. Villeneuve inc.*, au tarif horaire de 96 \$ plus les taxes applicables ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.321.00.449.

ADOPTÉE

11.6 Contrat à la firme *BFI Usine de triage Lachenaie ltd* pour la disposition des matières résiduelles de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour la disposition des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
BFI Usine de triage Lachenaie ltd	276 360 \$
G.E.N.S. inc.	534 380 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 11 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-03-11.085

D'OCTROYER le contrat à la firme *BFI Usine de triage Lachenaie ltd.* pour la disposition des matières résiduelles de la Ville de Deux-Montagnes, pour un montant de 276 360 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.451.20.446.

ADOPTÉE

12. Loisirs et Services communautaires

12.1 Festivités – Fête Nationale 2010 – Octroi d'une subvention au Comité de la Fête Nationale pour l'organisation, le soutien technique ainsi que le permis d'alcool

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-03-11.086

D'ACCORDER une aide financière au montant de 4 500 \$ au Comité de la Fête Nationale, aux fins des festivités du 24 juin au parc Central et pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à procéder à une demande de permis d'alcool.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

12.2 Autorisation à tenir un barrage routier le 11 avril 2010 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28^e avenue – Club de judo de Deux-Montagnes – Judosphère

CONSIDÉRANT la demande de madame Johanne Hébert, pour le club de judo de Deux-Montagnes à l'effet de tenir un barrage routier ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 24 février 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-03-11.087

D'AUTORISER le club de judo de Deux-Montagnes - *Judosphère* à tenir un barrage routier, le samedi 11 avril 2010, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve que l'organisme contacte le Service de police afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

12.3 Demande d'assistance financière 2010 – Athlète de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que les Loisirs et Services communautaires ont reçu une demande d'assistance financière pour Patrick Cantin ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un athlète de performance ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-03-11.088

D'ACCORDER une assistance financière de 100 \$ à Patrick Cantin dans le cadre du programme d'assistance financière pour les athlètes de performance ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

13. Police

13.1 Contrat à la firme Informatique Richard Dubois enr. pour l'entretien, les réparations et les mises à jour des logiciels de gestion opérationnelle, d'enquêtes et d'administration policière

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de police, monsieur Serge Frenette, daté du 17 février 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-03-11.089

DE RETENIR les services de la firme *Informatique Richard Dubois enr.* pour l'entretien, les réparations et les mises à jour des logiciels de gestion opérationnelle, d'enquêtes et d'administration policière pour la somme de 20 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour une période d'un an, débutant le 1^{er} avril 2010.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.215.00.414.

ADOPTÉE

13.2 Acquisition de la firme Services-Conseils Connectalk inc. de jetons d'identification à la mise en force du système d'authentification forte à deux facteurs

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de police, monsieur Serge Frenette, daté du 17 février 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-03-11.090

D'AUTORISER l'acquisition de la firme *Services-Conseils Connectalk inc.* de jetons d'identification à la mise en force du système d'authentification forte à deux facteurs pour un montant de 12 904,12 \$ plus les taxes applicables ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

14. Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h05. Quatre citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h16.

15. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles.
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-03-11.091 DE LEVER la présente séance à 21h16.

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier